



Condamné pour injure, Maître Eolas ferme son compte Twitter

Par L'EXPRESS.fr avec AFP ,



Avocat-blogueur et star de la twittosphère, Maître Eolas a été condamné à Nanterre pour diffamation et injure face à l'[Institut pour la justice](#) (IPJ).

[afp.com/Jacques Demarthon](http://afp.com/Jacques_Demarthon)

Le célèbre avocat-blogueur a été condamné pour "injure" et "diffamation" envers l'[Institut pour la justice](#) pour un tweet datant de 2011. Il a fermé dans la foulée son compte aux 186 000 followers.

C'était un terrain de jeu sur lequel il excellait. Et qui lui a valu d'être condamné. L'avocat-blogueur Maître Eolas a décidé de fermer son compte Twitter aux 186 000 followers ce mardi. Une décision prise dans la foulée de sa condamnation à Nanterre à 2000 euros d'amende avec sursis et 5 000 euros de dommages et intérêts pour "injure" et "diffamation" envers l'Institut pour la justice (IPJ), association qui prône le durcissement de la politique pénale. Contacté par L'Express, Maître Eolas n'a pas souhaité commenté cette décision.

L'avocat âgé de 44 ans qui tient à son anonymat était absent à la lecture du délibéré. Le célèbre blogueur avait mis en cause en novembre 2011 sur Twitter la sincérité d'une pétition de l'IPJ contre le laxisme judiciaire, qui a recueilli 1,7 million de signatures, en raillant un "compteur bidon". Il s'en était pris aussi à l'IPJ, en tweetant notamment: "Je me torcherais bien avec l'[Institut pour la justice](#) si je n'avais pas peur de salir mon caca" (sic). Piqué au vif, l'IPJ avait attaqué l'avocat mystère,



célèbre pour son humour caustique et son blog de référence sur la vulgarisation de la justice.

"Compteur bidon" et "manipulation"

Dans son jugement, la chambre de la presse du tribunal a estimé, concernant la partie "diffamation", que "l'association des termes 'compteur bidon' et 'manipulation' prêtait une volonté de truquer et de mentir à l'IPJ", a rapporté la défense de Maître Eolas. Concernant l'"injure publique", il a été partiellement condamné pour ses "propos scatologiques" tenus sur Twitter, en l'absence d'"éléments probants pour faire valoir l'excuse de provocation", a ajouté sa défense.

Les juges ont écarté des propos sur le Pacte 2012 pour la justice, qu'il avait qualifié de "bouse à ignorer", sans qu'il ne soit possible de déterminer leur existence réelle sur Twitter.